

Répartition du travail et des revenus pour l'emploi

Jean-Marie Harribey

Août 2020

La Convention citoyenne sur le climat qui a remis son rapport en juin 2020 a écarté la proposition de réduire sur 10 ans la durée légale hebdomadaire du travail à 28 heures sans perte de salaire.¹ Ainsi, la pression de l'idéologie libérale pour, au contraire, augmenter la durée du travail à la sortie du confinement dû à la crise pandémique a été trop forte. L'idée que la réduction du temps de travail (RTT) puisse exercer un rôle favorable pour endiguer le chômage est l'objet biséculaire d'une lutte de classes. Elle revêt aujourd'hui une nouvelle importance à la fois parce que le nombre de demandeurs d'emploi dépasse en France 3 millions au sens du Bureau international du travail et 6 millions, toutes catégories confondues, et parce qu'il est de plus en plus certain que la croissance économique éternelle ne peut plus représenter un avenir ni pour l'emploi, ni pour le progrès humain. En un mot, le capitalisme, par sa logique d'accumulation infinie, va à l'encontre d'une soutenabilité sociale et écologique.²

Sans doute, le leitmotiv à la hausse du temps de travail invoqué par le patronat, repris en boucle par les autorités politiques et les grands médias, à grand renfort d'« expertises » économiques, s'appuie sur la volonté de maintenir un rapport de force d'autant plus favorable au capital que le chômage pèse sur les salaires et les conditions du travail. La montée des inégalités est l'une des facettes de ce rapport de force, que les politiques fiscales accentuent délibérément.

Presque personne ne fait remarquer que la décision du gouvernement français de mettre en « chômage partiel » près de la moitié des salariés pendant la pandémie du coronavirus Covid-19 était une énorme RTT, presque sans perte de salaire, afin d'éviter que le chômage n'explode. Ledit chômage partiel était bel et bien une RTT, certes temporaire, qui n'évitera pas sans doute une hausse d'environ 800 000 chômeurs supplémentaires à la fin de l'année 2020, mais qui limite grandement celle-ci. Le président délégué du Conseil d'analyse économique, Philippe Martin, peu connu pour ses prises de position hétérodoxes, le reconnaît implicitement : « Une personne en chômage partiel permet de préserver environ 0,2 emploi. »³ Et l'Institut Montaigne, think tank néolibéral confirme : « Le recours massif à l'activité partielle pendant la période la plus critique de la crise, ainsi que la possibilité offerte par ordonnance de prévoir par accord collectif l'obligation de prendre une semaine de congés payés avant recours à l'activité partielle, ont démontré le besoin d'une souplesse à la baisse du temps de travail pour préserver l'emploi. »⁴

Personne ne fait remarquer non plus que les pays européens qui connaissent depuis une dizaine d'années au moins, donc hors pandémie, un taux de chômage faible, pratiquent le travail à temps partiel de façon très importante, ce qui est la plus détestable façon de réduire le

¹ Convention citoyenne pour le climat, « Les propositions de la Convention citoyenne pour le climat », Rapport, juin 2020, <https://propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr/pdf/ccc-rapport-final.pdf>.

² Jean-Marie Harribey, *Le trou noir du capitalisme. Pour ne pas y être aspiré, réhabiliter le travail, instituer les communs et socialiser la monnaie*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2020, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/ouvrages/trou-noir.pdf>. Résumé dans « Le virus a mis le feu, mais la poudre a été répandue par le capitalisme », *L'Humanité*, 24 avril 2020, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/ouvrages/huma-trou-noir.pdf>. Voir aussi « Derrière la transition sociale et écologique, il y a le travail », *Travailler au futur*, « Prendre soin du travail », n° 3, septembre 2020, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/travail/travail-taf.pdf>.

³ Cité par Raphaëlle Besse Desmoulières et Bertrand Bissuel, « Polémique autour d'une réduction progressive du dispositif », *Le Monde*, 20 mai 2020.

⁴ Institut Montaigne, « Rebondir face au Covid-19 : neuf idées efficaces en faveur de l'emploi », Note de Franck Morel, septembre 2020, <https://www.institutmontaigne.org/ressources/pdfs/publications/rebondir-face-au-covid-19-neuf-idees-efficaces-en-faveur-de-lemploi-note.pdf>.

temps de travail sur une catégorie de personnes (les femmes en général) plutôt que d'y procéder de manière égale pour tous.

Sur l'échantillon des 16 pays ci-dessous (qui représentent l'ancienne Union européenne à 15 plus la Suisse), le coefficient de corrélation linéaire entre la proportion de l'emploi à temps partiel et le taux de chômage est de $-0,86$.⁵ Il y a donc très certainement une relation inverse forte entre la proportion de l'emploi à temps partiel et le taux de chômage.

Proportion de l'emploi à temps partiel et taux de chômage en 2019 (en %)

| | Allemagne | Autriche | Belgique | Danemark | Espagne | Finlande | France | Grèce | Italie | Irlande | Luxembourg | Pays-Bas | Portugal | Suède | UE à 27 | UEM | RU | Suisse |
|------------------|-----------|----------|----------|----------|---------|----------|--------|-------|--------|---------|------------|----------|----------|-------|---------|------|------|--------|
| Emploi partiel E | 25,9 | 25,7 | 24,5 | 20,9 | 14,2 | 13,8 | 17,3 | 9 | 18,7 | 18,1 | 16,5 | 46,8 | 7,9 | 20,9 | 17,8 | 20,9 | 23,9 | 39,1 |
| Chômage C | 3,2 | 4,5 | 5,4 | 5,0 | 14,1 | 6,7 | 8,5 | 17,3 | 10,0 | 5 | 5,6 | 3,4 | 6,5 | 6,8 | 6,5 | 7,3 | 3,8 | 3,9 |

Eurostat, <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tesem100/default/table?lang=fr>

et <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tipsun20/default/table?lang=fr>.

Aux injonctions idéologiques, s'ajoute souvent une confusion entre l'évolution de la productivité horaire du travail et celle de la productivité du travail individuelle (ou par tête). En effet, la variation de l'emploi est la résultante de la combinaison de trois variables : la production, la productivité horaire et la durée individuelle du travail. Et, pour qu'il y ait augmentation de l'emploi, la réduction du temps de travail doit être supérieure à l'écart entre la variation de la production et celle de la productivité horaire. En d'autres termes, la croissance économique ne crée de l'emploi que si elle est supérieure à la somme des variations de la productivité horaire et du temps de travail. Inversement, l'augmentation du contenu en emplois de la production signifie la baisse de la productivité individuelle du travail, tout en laissant la possibilité de voir la productivité horaire augmenter : il suffit que le taux de variation de la productivité horaire soit inférieur au taux de la réduction du temps de travail.⁶

La dynamique de la production et de l'emploi n'est donc pas indépendante de la répartition de la valeur ajoutée, et réciproquement.⁷ Autrement dit, répartition du volume de travail et répartition des revenus peuvent être liées. L'objet de ce texte est d'examiner le rôle que pourrait jouer une réduction des inégalités de revenus sur une répartition du volume de travail permettant, par le biais de la RTT, de résorber significativement le chômage. Loin de nous l'idée que les inégalités de revenus résumerait toutes les formes d'inégalités et de domination dans la société, mais elles en constituent la forme la plus visible et la plus mesurable. Comme le dit le sociologue Bernard Lahire :

« Disposer de plus d'espace, de plus de temps, de plus de confort matériel, de plus d'aide humaine, de plus de connaissances, de plus d'expériences esthétiques, de plus d'informations, de plus de soins, de plus de vocabulaire et de formes langagières, de plus de possibilités de se vêtir, de se reposer ou de se divertir, et bien sûr avoir plus d'argent – cet « équivalent universel » (Marx) qui est au fond, dans les sociétés capitalistes, le capital des capitaux – pour pouvoir accéder à toutes les formes possibles de ressources, des biens matériels aux biens culturels, en passant par les divers services domestiques, éducatifs, médicaux, techniques, etc., c'est avoir plus de pouvoir sur le monde et sur autrui.

Pour celles et ceux qui cumulent tous les pouvoirs et toutes les ressources ou presque, c'est le temps de vie qui s'allonge, l'espace disponible ou accessible qui s'étend, le temps qui se libère grâce à l'aide d'autrui, le confort qui s'accroît, l'horizon mental et sensible qui s'ouvre par l'incorporation des connaissances scientifiques et des expériences esthétiques, et finalement la

⁵ Calculs de moi-même. Variance de la proportion de l'emploi à temps partiel = 69,12 ; variance du taux de chômage = 15,24 ; covariance des deux variables = -27,29.

⁶ La formalisation de ce point est présentée dans *Le trou noir du capitalisme*, op. cit., encadré p. 147-149.

⁷ On retrouve cette idée, tant dans les modèles marxistes (rapports de production et conflits de répartition) que post-keynésiens (croissance et répartition).

maîtrise du monde et d'autrui qui s'affirme. C'est à cela que renvoient les inégalités. Et celles et ceux qui prétendent vouloir les réduire tout en menant des politiques qui les renforcent sont responsables de la réduction, de la diminution des vies de ceux qui sont les victimes des inégalités. Et il serait scientifiquement faux de se contenter de dire, devant toutes les différences observées, tous les écarts constatés, que ceux qui n'ont accès à rien et ceux qui ont accès à tout représentent juste deux manières séparées d'être au monde, qui ne dépendent pas l'une de l'autre et n'entrent pas en conflit. Les pauvres ne forment pas des peuplades séparées de celles que constitueraient les riches. Les riches ne sont riches que parce qu'il existe des pauvres, les exploités n'existent pas comme tels que parce qu'existent des exploités, les vies infiniment augmentées n'existent que parce que d'autres sont infiniment diminuées. Les individus comme les groupes devant se penser *relationnellement*, le rapport entre les premiers et les seconds se présente sous la forme d'un *rapport de domination*. »⁸

Au moment où l'on reparle de planification de la transformation sociale et écologique, est-il possible d'organiser une réduction des inégalités ?

1. Un modèle de réduction des inégalités de revenus

Nous utilisons ici un modèle formalisant une réduction des inégalités de revenus pour financer des créations d'emplois, dès lors que la réduction du temps de travail serait utilisée pour réduire très fortement le chômage, sinon pour le faire disparaître. Nous appliquons ensuite ce modèle au cas de la France.⁹

Appelons N la population active occupée répartie en n tranches de revenus ; comme les tranches comprennent le même nombre d'actifs, la proportion d'actifs occupés dans chaque tranche est : $q = 1/n$.

Le total des revenus versés aux actifs occupés est W . Pour simplifier, on supposera les revenus versés aux inactifs nuls. Pour notre propos, cela reviendrait au même de les ajouter à ceux de la population active et de raisonner alors sur la population des ménages percevant des revenus. On ne fera pas de différence, dans la première étape de l'application du modèle, entre les revenus salariaux et les revenus non salariaux.

La hiérarchie entre les revenus moyens de chaque tranche est exprimée par les rapports d'inégalités :

$a_1, a_2, a_3, \dots, a_n$, avec les conditions $a_1 = 1 < a_2 < a_3 < \dots < a_n$.

La proportion de chômeurs dans chaque tranche¹⁰ par rapport au total de chômeurs est :

$h_1, h_2, h_3, \dots, h_n$, avec $\sum h_i = 1$.

Le taux de chômage par rapport à la population active occupée est h^* . Si la population active occupée augmente d'un taux $h = h^*$, le chômage disparaît.

Examinons le cas d'une hiérarchie resserrée des revenus ainsi définie :

$a'_1, a'_2, a'_3, \dots, a'_n$,

avec $a'_1 = 1 < a'_2 < a'_3 < \dots < a'_n$, et $a'_2 \notin a_2, \dots, a'_n < a_n$.¹¹

⁸ Bernard Lahire, « Le sens de la structure inégalitaire des sociétés », *AOC*, 9 janvier 2020, <https://aoc.media/analyse/2020/07/29/le-sens-de-la-structure-inegalitaire-des-societes-2>.

⁹ J'avais présenté ce modèle dans *L'économie économe, Le développement soutenable par la réduction du temps de travail*, Paris, L'Harmattan, 1997.

¹⁰ On suppose que, si ces chômeurs étaient embauchés, ils se répartiraient dans les tranches en proportion $h_1, h_2, h_3, \dots, h_n$.

¹¹ Au moins un des rapports d'inégalités dans la nouvelle répartition doit être *strictement* inférieur au rapport correspondant dans l'ancienne répartition pour qu'il y ait resserrement de la hiérarchie.

Les revenus moyens de la 1^{ère} tranche avant et après resserrement de la hiérarchie sont appelés respectivement R et R' .

Entre les deux situations, on considère d'abord que la production et le total des revenus distribués n'ont pas varié

Alors, avant resserrement de la hiérarchie des revenus :

$$W = a_1 q N R + a_2 q N R + a_3 q N R + \dots + a_n q N R = q N R \sum a_i$$

$$R = \frac{W}{q N \sum_{i=1}^n a_i}$$

Après resserrement de la hiérarchie des revenus :

$$\begin{aligned} W &= [(q + h h_1) a'_1 + (q + h h_2) a'_2 + (q + h h_3) a'_3 + \dots + (q + h h_n) a'_n] N R' \\ &= [q (a'_1 + a'_2 + a'_3 + \dots + a'_n) + h (a'_1 h_1 + a'_2 h_2 + a'_3 h_3 + \dots + a'_n h_n)] N R' \\ &= [q \sum a'_i + h \sum (a'_i h_i)] N R' \end{aligned}$$

$$R' = \frac{W}{\left(q \sum_{i=1}^n a'_i + h \sum_{i=1}^n h_i a'_i \right) N}$$

La variation du revenu moyen de base dans la 1^{ère} tranche a pour expression générale **(EG 1)** :

$$\frac{R'}{R} = \frac{q \sum_{i=1}^n a_i}{q \sum_{i=1}^n a'_i + h \sum_{i=1}^n h_i a'_i}$$

Posons cette expression $\frac{R'}{R} = 1 + r$,

et appelons $1 + r$ le *coefficient multiplicateur de solidarité*.

Remarque: il n'est pas indispensable que la population soit répartie en fractiles égaux ; s'ils sont différents et tels que : $q_1, q_2, q_3, \dots, q_n$, alors le coefficient multiplicateur de solidarité aura pour expression générale **(EG 2)** :

$$1 + r = \frac{\sum_{i=1}^n q_i a_i}{\sum_{i=1}^n q_i a'_i + h \sum_{i=1}^n h_i a'_i}$$

En appelant a'_2/a_2 , ..., a'_i/a_i , ..., a'_n/a_n , les *coefficients de réduction des inégalités* appliqués à chacune des $n - 1$ dernières tranches, la variation du revenu moyen dans la tranche i est :

$$\frac{a'_i R'}{a_i R} = \frac{a'_i}{a_i} (1+r)$$

Nous avons obtenu les n coefficients multiplicateurs des revenus moyens de chaque tranche, de façon à dégager les revenus nécessaires au paiement des hN actifs nouvellement embauchés. Les taux de variation s'en déduisent immédiatement.

Si la production, le total des revenus distribués et la productivité horaire du travail n'ont pas varié, le temps de travail individuel moyen varie de : $1+t = \frac{1}{1+h}$.

Considérons maintenant qu'entre les deux situations, avant et après resserrement de la hiérarchie des revenus, la production ait été multipliée par $1+y$.

Faisons les hypothèses suivantes :

- le partage entre revenus distribués aux ménages et surplus social ne change pas ;
- les salaires et autres revenus individuels varient tous d'un taux égal z indépendamment de la variation des revenus liée à la réduction des inégalités ;
- la productivité horaire varie d'un taux x ;
- le temps de travail individuel varie d'un taux t ;
- le nombre d'emplois varie d'un taux h .

Nous avons $(1+y) = (1+x)(1+t)(1+h) = (1+z)(1+h)$,
ou bien $(1+z) = (1+x)(1+t) = (1+y)/(1+h)$.

Le revenu moyen dans la 1^e tranche ci-dessus peut alors varier de :

$$\frac{R'}{R} = (1+r)(1+z) = \frac{(1+r)(1+y)}{1+h} ;$$

dans la tranche i ($i = 1, \dots, n$) :

$$\frac{a'_i R'}{a_i R} = \frac{a'_i}{a_i} (1+r)(1+z) = \frac{a'_i (1+r)(1+y)}{a_i (1+h)}$$

Dans chaque tranche, le revenu moyen n'augmente que si le produit du coefficient multiplicateur de solidarité et du coefficient multiplicateur des revenus individuels est supérieur à l'inverse du coefficient de réduction des inégalités de la tranche i considérée :

$$(1+r)(1+z) > a_i / a'_i .$$

Le temps de travail individuel varie de : $1+t = \frac{1+y}{(1+x)(1+h)} = \frac{1+z}{1+h}$

2. Application du modèle

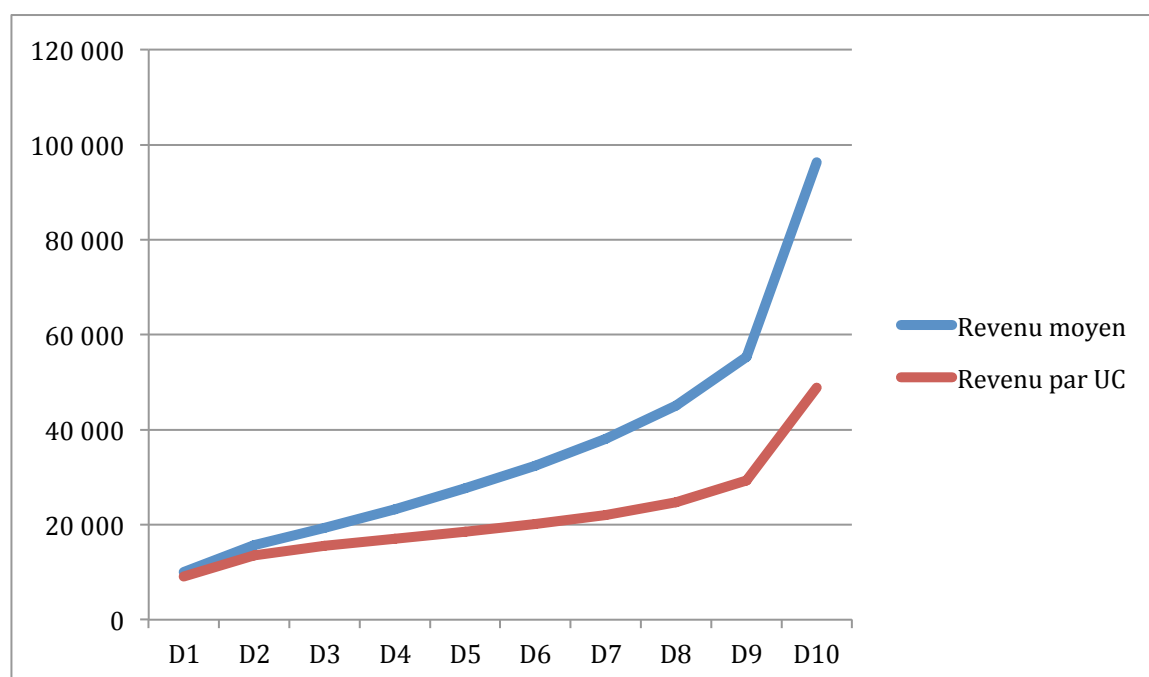
2.1. Application du modèle aux revenus

Nous utilisons les données de l'INSEE les plus récentes concernant la distribution des revenus moyens des ménages français répartis en déciles.

Tableau 1 : Distribution des revenus moyens des ménages français en 2015

| 1 Déciles | 2 Limite supérieure du décile (en euros) | 3 Revenu moyen (en euros) | 4 Hiérarchie des revenus moyens | 5 Cumul des revenus distribués (en %) | 6 Revenu moyen par unité de consommation (en euros) |
|--------------|---|---------------------------------|--|---|--|
| D1 | 13 360 | 10 030 | 1 | 2,76 | 9 036 |
| D2 | 17 470 | 15 630 | 1,56 | 4,31 | 13 591 |
| D3 | 21 120 | 19 280 | 1,92 | 5,31 | 15 548 |
| D4 | 25 390 | 23 210 | 2,31 | 6,39 | 17 066 |
| D5 | 30 040 | 27 680 | 2,76 | 7,63 | 18 577 |
| D6 | 35 060 | 32 470 | 3,24 | 8,95 | 20 168 |
| D7 | 41 290 | 38 080 | 3,80 | 10,49 | 22 012 |
| D8 | 49 350 | 45 070 | 4,49 | 12,42 | 24 764 |
| D9 | 63 210 | 55 300 | 5,51 | 15,23 | 29 259 |
| D10 | /// | 96 240 | 9,60 | 26,51 | 48 853 |
| Ensemble | | 36 299 | | 100 | |

Source : INSEE, *Le revenu et le patrimoine des ménages*, Édition 2018, p. 113.



Désignons par x les déciles et y les rapports hiérarchiques des revenus moyens par décile.

Faisons l'hypothèse que de D2 à D6 inclus, la progression des inégalités, c'est-à-dire celle des rapports hiérarchiques, est linéaire. Sa représentation est exprimée par¹² :

$$y = 4\,208x + 6\,822$$

coefficient de corrélation = 0,8

Imaginons que la hiérarchie des revenus soit resserrée sur la base de la linéarisation ci-dessus d'un bout à l'autre des déciles.¹³

Tableau 2 : resserrement de la hiérarchie des revenus

| 1 Déciles | 2 Revenu moyen (en euros) | 3 Hiérarchie des revenus moyens | 4 Revenu moyen ajusté linéairement (en euros) | 5 Hiérarchie des revenus moyens ajustée |
|--------------|---------------------------------|--|---|---|
| D1 | 10 030 | 1 | 11 030 | 1 |
| D2 | 15 630 | 1,56 | 15 338 | 1,39 |
| D3 | 19 280 | 1,92 | 19 446 | 1,76 |
| D4 | 23 210 | 2,31 | 23 654 | 2,14 |
| D5 | 27 680 | 2,76 | 27 862 | 2,53 |
| D6 | 32 470 | 3,24 | 32 070 | 2,91 |
| D7 | 38 080 | 3,80 | 36 278 | 3,29 |
| D8 | 45 070 | 4,49 | 40 486 | 3,67 |
| D9 | 55 300 | 5,51 | 44 694 | 4,05 |
| D10 | 96 240 | 9,60 | 48 902 | 4,43 |

Les colonnes 1 à 3 sont reprises du tableau 1.

La population active française était de 29,246 millions en 2019 et la population active occupée était de 27,176 millions, le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A était de 2,495 millions.

Le taux de chômage était de 9,43 % par rapport à la population active, et de 10,41 % par rapport à la population active occupée.

¹² $\text{Var}(x) = 2$; $\text{Var}(y) = 55\,649$; $\text{Covar}(x, y) = 8416$.

¹³ Si on faisait un ajustement sur la base des revenus moyens par unité de consommation, avec l'hypothèse d'une linéarité de la progression des inégalités entre D2 et D6, on obtiendrait : $y = 1\,681,3x + 10\,616,8$. Avec $\text{Var}(x) = 2$; $\text{Covar}(x, y) = 3\,236,6$. L'ajustement donnerait une hiérarchie des revenus de D1 à D10 :

| Revenu moyen par UC ajusté linéairement (en euros) | Hiérarchie des revenus moyens par UC ajustée |
|---|--|
| 12 298,1 | 1 |
| 13 979,4 | 1,14 |
| 15 660,7 | 1,27 |
| 17 342,0 | 1,41 |
| 19 023,3 | 1,55 |
| 20 704,6 | 1,68 |
| 22 385,9 | 1,82 |
| 24 067,2 | 1,96 |
| 25 748,5 | 2,09 |
| 27 429,8 | 2,23 |

Tableau 3 : Répartition de la population active occupée en 2019

| Catégories socioprofessionnelles | Actifs occupés | Actifs occupés (%) | Chômeurs (sens BIT) | Taux de chômage par CSP (%) |
|--|----------------|--------------------|---------------------|-----------------------------|
| Agriculteurs exploitants | 404 000 | 1,5 | 11 543 | 3,5 |
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 1 825 000 | 6,7 | 63 875 | 3,5 |
| Cadres et professions intellectuelles sup. | 5 241 000 | 19,3 | 183 435 | 3,5 |
| Professions intermédiaires | 6 957 000 | 25,6 | 326 979 | 4,7 |
| Employés | 7 292 000 | 26,8 | 670 864 | 9,2 |
| Ouvriers | 5 337 000 | 19,7 | 661 768 | 12,4 |
| CSP indéterminée | 121 000 | 0,4 | | |
| Total CSP (population active occupée) | 27 176 000 | 100 | | |
| Chômeurs n'ayant jamais travaillé | | | 576 626 | |
| Total population active | 29 246 000 | | 2 495 090 | 8,53 |

Source : INSEE, Enquête emploi 2019 ; Yves Jauneau, Joëlle Vidalenc, « Une photographie du marché du travail en 2019, Le chômage continue de reculer », *Insee Première*, n° 1793, février 2020, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4314980>.

Rapportés à la population active occupée, les chômeurs représentent :

$$h^* = 2\,495\,000 / 27\,176\,000 = 9,18 \%$$

Supposons que chaque demandeur d'emploi trouve un emploi dans sa catégorie à l'exception des anciens agriculteurs exploitants, des anciens artisans, commerçants et chefs d'entreprises, et enfin de ceux n'ayant jamais travaillé. De ce fait nous répartirons ainsi les demandeurs d'emploi :

Tableau 4 : Répartition des chômeurs

| Déciles | Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise | Cadres et prof. intel. supérieures | Professions intermédiaire. | Ouvriers, employés | Chômeurs n'ayant jamais travaillé |
|---------|---|------------------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------------------|
| D1 | 2 | | | 5 | 5 |
| D2 | 15 | | | 10 | 10 |
| D3 | 20 | | | 40 | 15 |
| D4 | 20 | | 10 | 35 | 20 |
| D5 | 15 | | 40 | 10 | 20 |
| D6 | 10 | 10 | 40 | | 15 |
| D7 | 10 | 20 | 10 | | 10 |
| D8 | 5 | 40 | | | 5 |
| D9 | 2 | 25 | | | |
| D10 | 1 | 5 | | | |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Tableau 5 : Intégration des chômeurs à la population active occupée

| Déciles | Agricult. | Artisans, commerc. et chefs d'entreprise | Cadres et prof. intel. supérieures | Professi. intermédia. | Employés, Ouvriers | Chômeurs n'ayant jamais travaillé | Total | Proportion |
|---------|-----------|--|------------------------------------|-----------------------|--------------------|-----------------------------------|-----------|------------|
| D1 | 231 | 1 277,5 | | | 66 632 | 28 831 | 96 971,5 | 0,0388649 |
| D2 | 1 731 | 9 581 | | | 133 263 | 57 663 | 202 238 | 0,0810544 |
| D3 | 2 309 | 12 775 | | | 533 053 | 86 494 | 634 631 | 0,2543519 |
| D4 | 2 309 | 12 775 | | 32 698 | 466 421 | 115 325 | 629 528 | 0,2523067 |
| D5 | 1 731 | 9 581 | | 130 791,5 | 133 263 | 115 325 | 390 691,5 | 0,1565841 |
| D6 | 1 154 | 6 387,5 | 18 343 | 130 791,5 | | 86 494 | 243 170 | 0,0974594 |
| D7 | 1 154 | 6 387,5 | 36 687 | 32 698 | | 57 663 | 134 589,5 | 0,0539417 |
| D8 | 577 | 3 194 | 73 374 | | | 28 831 | 105 976 | 0,0424738 |
| D9 | 231 | 1 277,5 | 45 859 | | | | 47 367,5 | 0,0189843 |
| D10 | 116 | 639 | 9 172 | | | | 9 927 | 0,0039786 |
| Total | 11 543 | 63 875 | 183 435 | 326 979 | 1 332 632 | 576 626 | 2 495 090 | 1 |

En conservant les mêmes notations que ci-dessus :

N = population percevant des revenus avant modification de la répartition et emploi des chômeurs ;

h^* = taux de chômage par rapport à la population active occupée que l'on veut réduire à zéro ; donc le taux de progression de la population active occupée et percevant des revenus est $h = h^*$;

h_i = proportion de chômeurs embauchés par rapport au total des chômeurs et située dans l'ancien décile D_i . Il faut remarquer que, dans la mesure où les h_i sont différents les uns des autres, cela modifie la répartition de la population qui ne sera plus exprimée en déciles mais cela n'altère pas les conclusions car on ne réutilise pas ensuite cette dernière répartition.¹⁴

R = revenu moyen du premier décile avant modification de la répartition et emploi des chômeurs ;

R' = revenu moyen du premier décile après resserrement de la hiérarchie des revenus et emploi des chômeurs, selon la hiérarchie ajustée ;

W = total des revenus distribués que l'on suppose inchangé d'une répartition à l'autre ;

on aboutit aux résultats regroupés dans le tableau 6.

Avant modification de la répartition des revenus, le total des revenus distribués est :

$$W = 3,619 NR$$

Après modification de la répartition et emploi des chômeurs, le total des revenus est :

$$W = 2,92236 NR' \text{ (hiérarchie ajustée),}$$

$$\text{donc } 3,619 NR = 2,92236 NR' \text{ (hiérarchie ajustée).}$$

On en déduit le coefficient multiplicateur de solidarité :

$$1 + r = R'/R = 3,619 / 2,92236 = 1,238$$

¹⁴ Pour obtenir les nouvelles proportions de la population percevant des revenus on part de la colonne 5 du tableau, on rapporte chaque ligne au total.

On peut également calculer ce coefficient à partir de la formule générale (EG 1) :

$$1 + r = 0,1 \cdot 36,19 / (0,1 \cdot 27,17 + 0,0918 \cdot 2,24676) = 1,238$$

avec $2,24676 =$ somme des produits des colonnes 4 et 6 du tableau 6.

Tableau 6 : Résultats du resserrement de la hiérarchie des revenus sur l'emploi

| 1 Population percevant des revenus répartie en déciles | 2 Hiérarchie des revenus individuels moyens | 3 Total du revenu distribué dans chaque décile (1).(2)R | 4 Répartition des chômeurs en proportion du total | 5 Population percevant des revenus après emploi des chômeurs (1)+(4)hN | 6 Hiérarchie des revenus après resserrement selon l'ajustement | 7 Nouveau revenu distribué (5).(6)R' |
|---|---|---|---|--|--|--|
| 0,1 N | 1 | 0,1 NR | 0,0388649 | 0,10357 N | 1 | 0,10357 NR' |
| 0,1 N | 1,56 | 0,156 NR | 0,0810544 | 0,10744 N | 1,39 | 0,14934 NR' |
| 0,1 N | 1,92 | 0,192 NR | 0,2543519 | 0,12335 N | 1,76 | 0,21710 NR' |
| 0,1 N | 2,31 | 0,231 NR | 0,2523067 | 0,12316 N | 2,14 | 0,26356 NR' |
| 0,1 N | 2,76 | 0,276 NR | 0,1565841 | 0,11437 N | 2,53 | 0,28936 NR' |
| 0,1 N | 3,24 | 0,324 NR | 0,0974594 | 0,10895 N | 2,91 | 0,31704 NR' |
| 0,1 N | 3,80 | 0,380 NR | 0,0539417 | 0,10495 N | 3,29 | 0,34529 NR' |
| 0,1 N | 4,49 | 0,449 NR | 0,0424738 | 0,10390 N | 3,67 | 0,38131 NR' |
| 0,1 N | 5,51 | 0,551 NR | 0,0189843 | 0,10174 N | 4,05 | 0,41205 NR' |
| 0,1 N | 9,60 | 0,960 NR | 0,0039786 | 0,10037 N | 4,43 | 0,44464 NR' |
| <hr/> N | <hr/> 36,19 | <hr/> 3,619 NR | <hr/> 1 | <hr/> 1,0918 N | <hr/> 27,17 | <hr/> 2,92236 NR' |

Tableau 7 : Variation des revenus moyens et du temps de travail

| Classes | Taux de variation des revenus moyens en fonction de la hiérarchie resserrée ajustée ^a | Taux de variation du temps de travail ^b |
|---------|--|---|
| 1 | +23,8 % | -3,45 % |
| 2 | +10,31 % | -6,92 % |
| 3 | +13,48 % | -18,93 % |
| 4 | +14,69 % | -18,80 % |
| 5 | +13,48 % | -12,56 % |
| 6 | +11,19 % | -8,21 % |
| 7 | +7,18 % | -4,72 % |
| 8 | +1,19 % | -3,75 % |
| 9 | -9,0 % | -1,71 % |
| 10 | -42,87 % | -0,37 % |

a. La variation des revenus moyens dans chaque classe est obtenue à partir du tableau précédent : (6)/(2). coefficient multiplicateur de solidarité 1,238.

b. Les coefficients multiplicateurs du temps de travail s'obtiennent en prenant l'inverse du quotient de la 5^e colonne par la 1^e colonne du tableau précédent.

Il ressort du tableau 7 que, si la réduction des inégalités de revenus était utilisée pour financer la réduction du temps de travail, de telle sorte que le chômage soit immédiatement

résorbé, 81,5 % de la population verrait son revenu augmenter et 18,5 % le verrait diminuer : - 9 % pour 9,32 % d'entre eux, - 42,87 % pour 9,19 % d'entre eux.

La RTT moyenne qu'il est ainsi possible de financer est égale à :

$$1 + t = 1/1,0918 = 0,9159$$

$$\text{d'où } t = - 8,41 \%$$

Application du modèle pour la résorption du chômage étalée sur cinq ans

Pour tenir compte des difficultés de mise en œuvre d'une réduction des inégalités de revenus tenant aux réticences du corps social à envisager une telle mesure, et, avant tout aux résistances des groupes sociaux qui en pâtiraient, et pour tenir compte aussi de la nécessaire adaptation des chômeurs aux emplois offerts, considérons que la réduction des inégalités s'étale sur cinq années, et que la diminution du niveau hiérarchique de chaque décile depuis la position de départ jusqu'à celle d'arrivée se fait à taux constant.

On suppose aussi que l'étalement de la résorption du chômage et de la réduction des inégalités sur cinq années s'accompagne d'un taux de croissance économique annuel moyen de 0,5 % et d'un taux de croissance annuel moyen de la productivité horaire du travail de 1%. Afin de moduler le choc social provoqué par la baisse des revenus des groupes sociaux pénalisés par la réduction des inégalités, la croissance économique est supposée être utilisée pour augmenter les revenus individuels d'un taux uniforme annuel de 0,5 %, le partage revenus distribués/surplus social restant donc inchangé.

À l'issue des cinq années, la population active occupée percevant des revenus s'est accrue de 2 495 000 personnes, soit 9,18 %.

Seules les deux tranches de la population percevant les revenus les plus élevés verraient ceux-ci diminuer (tableau 8).

La réduction moyenne du temps de travail individuel sur cinq années est de :

$$1,005^5 / 1,0918 \cdot 1,01^5 - 1 = - 10,65 \%$$

La réduction du temps de travail n'est pas identique pour tous. Cela tient au fait que la structure de la population de chômeurs ne correspond pas à la structure de la population active occupée, les catégories peu qualifiées étant sur-représentées. Dès lors, la diminution du temps de travail des actifs déjà occupés nécessaire pour intégrer les demandeurs d'emploi devra être d'autant plus forte que le nombre de chômeurs de qualification correspondante sera élevé. Mais cette inégalité n'est que très temporaire puisqu'elle disparaît en même temps que le chômage. Lorsque tous les demandeurs d'emploi ont eu satisfaction, la réduction du temps de travail peut se faire de manière égale entre les catégories de travailleurs au fur et à mesure que la société décide d'y affecter une partie des gains collectifs de productivité.

Tableau 8 : Récapitulation de la simulation de la réduction des inégalités de revenus sur 5 années

| 1 Classes | 2 Coefficient multiplicateur du revenu moyen ^a | 3 Taux de variation du revenu moyen | 4 Coefficient multiplicateur du temps de travail ^b | 5 Taux de variation du temps de travail | 6 Coefficient multiplicateur du revenu par unité de travail (2)/(4) | 7 Taux de variation du revenu par unité de travail | 8 Taux annuel moyen de variation du revenu par unité de travail |
|--------------|--|--|--|--|--|---|--|
| 1 | 1,2693 | + 26,93 % | 0,9413 | - 5,87 % | 1,3484 | + 34,84 % | + 6,16 % |
| 2 | 1,1309 | + 13,09 % | 0,9074 | - 9,26 % | 1,2463 | + 24,63 % | + 4,50 % |
| 3 | 1,1635 | + 16,35 % | 0,7904 | - 20,96 % | 1,4720 | + 47,20 % | + 8,04 % |
| 4 | 1,1759 | + 17,59 % | 0,7916 | - 20,84 % | 1,4855 | + 48,55 % | + 8,24 % |
| 5 | 1,1635 | + 16,35 % | 0,8524 | - 14,76 % | 1,3650 | + 36,50 % | + 6,42 % |
| 6 | 1,1400 | + 14,00 % | 0,8948 | - 10,52 % | 1,2740 | + 27,40 % | + 4,96 % |
| 7 | 1,0989 | + 9,89 % | 0,9290 | - 7,10 % | 1,1829 | + 18,29 % | + 3,42 % |
| 8 | 1,0375 | + 3,75 % | 0,9383 | - 6,17 % | 1,1057 | + 10,57 % | + 2,03 % |
| 9 | 0,9329 | - 6,71 % | 0,9583 | - 4,17 % | 0,9734 | - 2,65 % | - 0,54 % |
| 10 | 0,5857 | - 41,43 % | 0,9713 | - 2,87 % | 0,6030 | - 39,70 % | - 9,62 % |

^a. Le coefficient multiplicateur du revenu moyen est calculé ainsi : [(6^e colonne / 2^e colonne du tableau 6) . 1,238 . 1,005⁵].

^b. Les coefficients multiplicateurs du temps de travail sont calculés ainsi :

$$1,005^5 / [(5^e \text{ colonne} / 1^e \text{ colonne du tableau 6}) . 1,01^5].$$

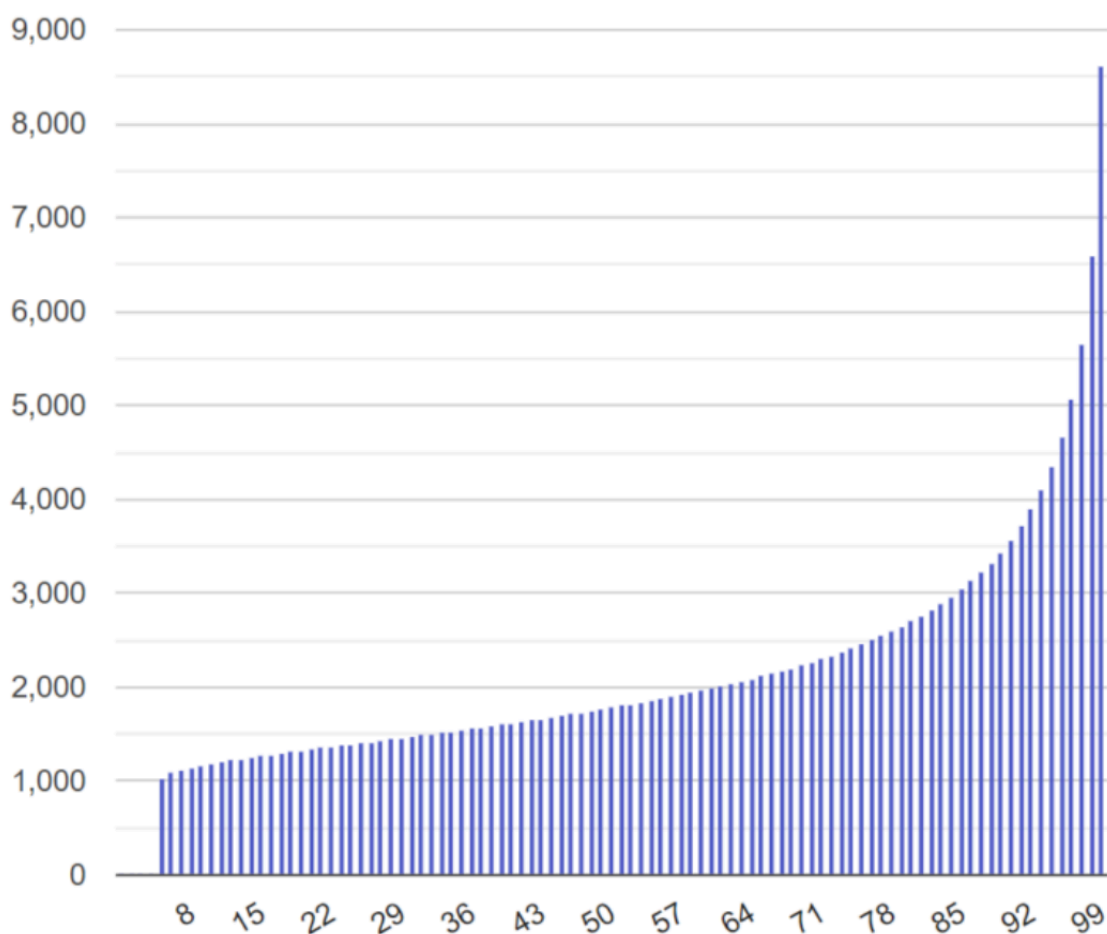
2.2. Application du modèle aux salaires

Nous gardons en tête l'objectif d'associer tous les revenus – pas seulement les salaires – au financement des créations d'emploi rendues possibles par la réduction du temps de travail, mais il convient de lever une équivoque qui pèse sur les débats à propos de cette dernière : pour beaucoup de ses opposants, la RTT ne serait pas possible sans imposer une diminution des salaires à la plupart des salariés qui n'épargnerait même pas les plus modestes d'entre eux. Nous allons montrer que la discussion sur la compensation ou la non-compensation salariale de la RTT peut être aisément clarifiée.

Tableau 9 : Distribution des salaires mensuels nets en 2016

| 1 Déciles | 2 Salaire moyen net mensuel (en euros) | 3 Hiérarchie des salaires moyens | 4 Salaire moyen ajusté à partir de D7 | 5 Hiérarchie des salaires moyens ajustée à partir de D7 |
|--------------|---|-------------------------------------|--|--|
| D1 | 1 189 | 1 | 1 189 | 1 |
| D2 | 1 346 | 1,13 | 1 346 | 1,13 |
| D3 | 1 479 | 1,24 | 1 479 | 1,24 |
| D4 | 1 621 | 1,36 | 1 621 | 1,36 |
| D5 | 1 789 | 1,50 | 1 789 | 1,50 |
| D6 | 1 995 | 1,68 | 1 995 | 1,68 |
| D7 | 2 273 | 1,91 | 2 120 | 1,78 |
| D8 | 2 709 | 2,28 | 2 277 | 1,92 |
| D9 | 3 576 | 3,01 | 2 434 | 2,05 |
| D10 | 7 134 | 6,00 | 2 591 | 2,18 |

Les deux premières colonnes sont tirées de *INSEE Première*, n° 1750, Avril 2019, et extraites du Tableau 3 : « Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP) en 2016 », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4129807>. Le nombre que nous donnons pour D10 est une approximation de la moyenne des 95^e et 99^e centiles donnés par l'INSEE, respectivement 4 668 € et 8 629 €.



On fait l'hypothèse que la progression des inégalités de salaires est approximativement linéaire de D1 à D6 inclus et devient de plus en plus exponentielle au-delà. On ajuste cette évolution sur les six premiers déciles par la relation¹⁵ :

$$y = 157,15 x + 1019,8.$$

On applique cette relation à partir de D7.

On intègre les chômeurs à la population active occupée selon la même répartition que dans le tableau 5.

On simule la réduction des inégalités, la RTT et l'embauche des chômeurs correspondante étalées sur cinq ans, avec les mêmes hypothèses de croissance de la production et de la productivité horaire du travail.

Le coefficient de solidarité est $2,11 / 1,7137 = 1,231$.

¹⁵ Var (x) = 2,917 ; Var (y) = 72 478 ; Cov (x, y) = 458,41. Coefficient de corrélation = 0,997.

Tableau 10 : Intégration des chômeurs à la population active occupée

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|--|---|---|---|---|---------------------------|
| Population percevant des salaires répartie en déciles | Hiérarchie des salaires individuels moyens | Total du salaire distribué dans chaque décile | Répartition des chômeurs en proportion du total | Population percevant des salaires après emploi des chômeurs | Hiérarchie des salaires après resserrement selon l'ajustement | Nouveau salaire distribué |
| | | (1).(2)R | | (1)+(4)hN | | (5).(6)R' |
| 0,1 N | 1 | 1 NR | 0,0388649 | 0,10357 N | 1 | 0,10357 NR' |
| 0,1 N | 1,13 | 1,13 NR | 0,0810544 | 0,10744 N | 1,13 | 0,12141 NR' |
| 0,1 N | 1,24 | 1,24 NR | 0,2543519 | 0,12335 N | 1,24 | 0,15295 NR' |
| 0,1 N | 1,36 | 1,36 NR | 0,2523067 | 0,12316 N | 1,36 | 0,16750 NR' |
| 0,1 N | 1,50 | 1,50 NR | 0,1565841 | 0,11437 N | 1,50 | 0,17155 NR' |
| 0,1 N | 1,68 | 1,68 NR | 0,0974594 | 0,10895 N | 1,68 | 0,18304 NR' |
| 0,1 N | 1,91 | 1,91 NR | 0,0539417 | 0,10495 N | 1,78 | 0,18681 NR' |
| 0,1 N | 2,28 | 2,28 NR | 0,0424738 | 0,10390 N | 1,92 | 0,19949 NR' |
| 0,1 N | 3,01 | 3,01 NR | 0,0189843 | 0,10174 N | 2,05 | 0,20857 NR' |
| 0,1 N | 6,00 | 6,00 NR | 0,0039786 | 0,10037 N | 2,18 | 0,21881 NR' |
| N | 21,11 | 2,11 NR | 1 | 1,0918 N | 15,84 | 1,7137 NR' |

La crise du coronavirus a montré combien la durée du travail restait un enjeu crucial dans le rapport de force entre travail et capital. Aux dernières nouvelles, on apprend que, en Allemagne, le syndicat de la métallurgie IG Metall propose d'instaurer la semaine de quatre jours (28 heures) dans l'industrie afin de préserver les emplois¹⁶.

Conformément aux intuitions de Marx, rapports de production et répartition de la valeur ajoutée sont liés. Cette relation est confirmée d'une autre manière par les post-keynésiens comme Kalecki et Robinson, pour qui le taux d'accumulation du capital est inversement proportionnel au taux de salaire réel.¹⁷ Notre propos était donc de montrer le rôle que pourrait jouer la réduction du temps de travail associée à une réduction importante des inégalités de revenus, dans un contexte où la croissance économique ne peut et ne pourra être que faible pendant une période de transition sociale et écologique. Cela implique de faire reculer l'emprise du capital. Et il n'est pas nécessaire d'attendre ni d'atteindre l'abondance pour tenter de le faire.

Comme il est essentiellement question de rapports de force, les éléments techniques ne sont là que pour démystifier le discours dominant. Une réduction drastique des inégalités suppose de remettre en cause la logique du capitalisme, c'est-à-dire du pouvoir du capital dans toutes ses composantes (économique, politique et idéologique) et pas seulement de réformer la fiscalité comme le propose Thomas Piketty¹⁸. Dès lors, la réduction des inégalités de revenus doit passer en premier lieu par la réduction des inégalités primaires, au sein même

¹⁶ Cécile Boutelet, « L'Allemagne discute d'une réduction du temps de travail dans l'industrie », *Le Monde*, 21 août 2020.

¹⁷ Voir Éric Berr, Virginie Monvoisin et Jean-François Ponsot (dir.), *L'économie post-keynésienne, Histoire, théories et politiques*, Préface de J.K. Galbraith, Postface d'A. Parguez, Paris, Seuil, 2018. Pour un compte rendu, Jean-Marie Harribey, « L'économie post-keynésienne en bonne voie... », *Contretemps*, 21 novembre 2018, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/monnaie/economie-postkeynesienne.pdf>.

¹⁸ Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, Paris, Seuil, 2019. Voir la recension que j'ai faite du livre d'Alain Bihr et Michel Husson : « Le livre d'Alain Bihr et Michel Husson sur ceux de Thomas Piketty : une leçon de socio-économie », *Les Possibles*, n° 25, Automne 2020.

des entreprises. Au temps de la crise du capitalisme global, sur laquelle le Covid-19 est venu se greffer, la question des rapports sociaux de production reste entière.